



Fonction Publique

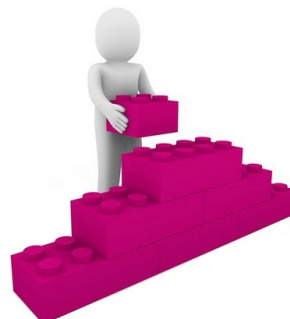
Signature 2^{ème} protocole Égalité professionnelle Femmes / Hommes



Carrière / Conditions de travail

Communiqué

Oui, pour quelques avancées !



SOLIDAIRES Fonction Publique a décidé de signer le deuxième protocole égalité femmes-hommes dans la fonction publique à l'issue de sa consultation interne.

Ce temps de la **concertation démocratique interne nécessaire n'a pas permis de se prononcer dans le temps imposé par le gouvernement** (avec une date limite au 30 novembre), pour autant nous avons fait parvenir notre position aujourd'hui.

Ce protocole, qui soulève des enjeux liés à la reconnaissance et à la correction des inégalités entre les femmes et les hommes dans la fonction publique **présente des avancées concrètes mais reste pour autant loin de satisfaire nos revendications pour l'égalité.**

Nous resterons **mobilisé-es pour faire appliquer les mesures concrètes promises dans cet accord** et pour porter l'ensemble de nos revendications.



Des avancées...

Continuité / Maternité

Grâce à de nombreuses remontées de SOLIDAIRES lors des négociations, **ce protocole ne se substitue pas** à celui de 2013, ce qui permet qu'il soit encore décliné localement.

La suppression de la journée de carence pour les femmes enceintes est une vraie avancée, de même que la création de 1000 berceaux supplémentaires pour les agents de l'État.

Pénalités

La réalisation d'un plan d'action, avec des pénalités financières en cas de non-respect est une avancée et sera un outil pour les équipes syndicales afin de faire progresser l'égalité localement.

De même, la création du fonds pour recueillir les pénalités financières (issues de l'absence de nominations équilibrées dans les emplois de direction et à partir de 2022 celles relatives à l'absence de plan d'action) permettra de financer certaines actions.

Violences

En matière de **prévention des violences sexistes et sexuelles**, outre les guides et circulaires issus du protocole de 2013, le **nouveau protocole impose l'établissement d'un plan d'action pluriannuel et la mise en place d'un dispositif de signalement**. Là encore, il s'agit d'outils importants pour les équipes militantes ; les violences étant bien souvent les parents pauvres des plans de préventions annuels.

Comme SOLIDAIRES l'a à nouveau porté, les violences conjugales figurent toujours dans ce protocole, et le rôle des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est rappelé en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles avec la désignation d'une personne référente « violence » parmi la représentation du personnel.



...dont nous exigerons qu'elles se matérialisent pour l'ensemble des agentes :

SOLIDAIRES Fonction Publique :

- exigera qu'un **budget** (en supplément de celui de l'action sociale !) **soit alloué** pour que les 1000 berceaux soient une réalité, pour que les plans d'actions se matérialisent dans des résultats concrets
- et sera vigilante pour que les **actions contre les violences** sexistes et sexuelles soient mises en place.



Des manques dans cet accord...

SOLIDAIRES fonction publique a revendiqué lors des négociations des mesures qui n'ont pas été retenues :

- l'**obligation de résultat** pour les plans d'actions,
- une étude et une **réelle réévaluation des rémunérations** pour les secteurs les plus féminisés,
- l'étude de l'**impact des réorganisations**, restructurations sur la mobilité géographique,
- une mise en œuvre concrète de la **neutralité des congés maternités**, ainsi que des **mesures pour les femmes victimes de violence...**



... et des attaques globales sur la Fonction Publique qui dégradent la situation des femmes !

Le protocole aborde la résorption des inégalités salariales... Pendant ce temps, le gouvernement prévoit toujours plus de précarisation avec la **contractualisation accrue qui touchera en particulier les femmes, majoritaires parmi les contractuels** (73% des contractuels de catégorie C, et 67% toutes catégories confondues... sans compter qu'elles sont souvent à temps partiel... avec la journée de carence pour couronner le tout).

SOLIDAIRES revendique une égalité de salaire accompagnée d'un statut de fonctionnaire pour toutes et tous.

Les futures remises en cause des CHSCT et des Commissions Administratives Paritaires (CAP) privent les femmes d'instances où :

- l'on peut prévenir les violences sexistes et sexuelles,
- ou prévenir les discriminations dans les mutations ou avancements.

SOLIDAIRES Fonction Publique continuera de se battre pour les avancées des droits des femmes !

Ces avancées ont toujours été obtenues par un rapport de force qu'il convient de construire au niveau de la Fonction Publique comme localement !

Paris, le 20 décembre 2018